

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n°33 relatif à la demande de crédit pour la création de trois points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie.

Gland, le 30 novembre 2022

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 33 à la demande de crédit pour la création de trois points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie, composée de :

FELIX Caroline	PS-Les Verts-e-s; 1 ^{er} membre et rapporteur
FREULER Anik	GdG
KOLLER Carine	GdG
SOLIMINE Tommaso	PLR
MERS Simo	UDC

s'est réunie le lundi 28 novembre 2022 à 19h, en présence de Madame la Municipale Christine Girod, ainsi que de Madame Armelle DuPasquier, Cheffe d'office.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Mme Girod nous explique que ce préavis d'urgence fait suite à la crise géopolitique de ces derniers mois. Le canton de Vaud est préoccupé par la hausse des coûts de l'électricité et surtout par le risque de pénurie d'électricité qui pourrait mener, dans le cas extrême, à du délestage.

Face à cette situation et sur mandat du Conseil d'Etat, l'état-major cantonal préconise la mise en place d'installation de PRU.

Pour faire face à cette éventuelle crise d'énergie, la municipalité demande afin de garantir la pérennité des données de l'administration, l'achat d'un groupe électrogène et pour la mise en place des PRU, les locations et achats de matériel pour l'approvisionnement en chaleur et en électricité des locaux prévus à cette fin.

Exposé

Face à cette situation inédite et dans l'éventualité de pénurie d'électricité, la municipalité demande l'achat et la prélocation de divers matériaux. Mesdames Girod et Dupasquier insistent sur la nécessité d'acquérir une génératrice pour conserver les données informatiques de la commune si des coupures répétées devaient se produire ainsi que de garantir les 30 % pour la location de 3 génératrices. En effet, il s'avère très difficile voire impossible de se procurer ces équipements actuellement.

Mesdames Girod et Dupasquier nous alertent sur l'importance des conséquences si la commune ne se prépare pas suffisamment face à ce risque de pénurie d'électricité et de la mise en place de ces 3 PRU pour le soutien aux habitants.

Dans le préavis, il est fait mention qu'une des missions de la commune sera aussi la prise en charge temporaire de la population vulnérable. Or lors de notre discussion, il nous a été rapporté que rien n'avait encore été discuté, décidé par la commune comme de toute façon, la sécurité de ces personnes vulnérables, seraient très certainement assumées par différents acteurs tels que le CMS, ceux-ci ont propres protocoles, comme lors de la crise COVID.

Nous nous sommes étonnés que l'utilisation des abris PC n'ait pas été considéré ou tout du moins mentionné dans le préavis.

Madame Girod nous répond que jusqu'à présent, il n'était pas possible d'utiliser ou de réquisitionner ce type de bâtiment, en effet au niveau cantonal, ces abris sont utilisés pour accueillir les migrants ukrainiens.

Depuis une semaine, cette réponse est plus nuancée, il peut être envisagé de les utiliser s'ils sont équipés. C'est au canton de donner son aval mais il reste encore à définir le type d'équipement qui y est disponible.

Quel est le minimum obligatoire que la commune doit faire ? Et que risquons- nous si nous ne le faisons pas ?

Le minimum obligatoire comprend ce qui est détaillé dans la check-list : Un PRU par tranche de 5'000 habitants et l'assurance de la continuité des activités. Actuellement, nous n'avons pas connaissance d'éventuelles sanctions qui seraient appliquées contre les communes en cas de refus ou d'échec à la mise en place des PRU. Cela irait cependant à l'encontre de la loi sur la protection de la population, tel que détaillé dans le paragraphe « base légale » tel qu'indiqué sur le site internet du canton : www.vd.ch/penurie

Pour l'aspect lié à l'approvisionnement en électricité des serveurs, trois options seront proposées en cas de refus du préavis.

- Financement autre que par le préavis 33
(Rocade avec des dépenses planifiées en 2023 qui seraient mises au budget ordinaire 2024)
- Désactivation de l'informatique communale pendant toutes les phases de délestage
(Interruption de services de longue durée)
- Extinction et rallumage des serveurs et matériels réseau au rythme des délestages
(Probabilité de panne non négligeable après quelques occurrences, et lenteurs systèmes qui seront dues à la concentration d'activités pendant les périodes de fonctionnement)

Que font les autres communes ?

Par les échos que la Municipalité a eus les autres communes se préparent de la même façon, à savoir identification des emplacements et contacts pour la location ou l'achat de matériel. Il est à noter que l'Association de communes vaudoises a réagi dans un communiqué de presse en attaquant la stratégie cantonale.

Concernant le domaine informatique, les stratégies des communes peuvent différer : acquisition de groupes électrogènes pour l'alimentation d'un bâtiment complet, acquisition de groupes électrogènes couplés à des serveurs de secours, ou encore déménagement de l'infrastructure serveurs dans un datacenter. Finalement, quelques communes semblent s'être résignées à éteindre leurs serveurs pour la durée des périodes de délestage.

Est-ce que tous les cantons mettent en place le même genre de mesures ?

Il y a des disparités entre les cantons. Alors que les cantons du Jura et de Fribourg ont également recommandé la mise en place de PRU, nous n'avons pas d'échos de ce genre du canton de Genève. Le canton de Berne a lancé la planification des PRU depuis 2021 déjà, visant à terme 236 emplacements facilement déployables en cas de crise.

Si la génératrice est essentielle pour les serveurs informatiques, pourquoi est-ce que cela n'a pas été réalisé avant ?

En cas de coupure d'alimentation électrique, l'infrastructure informatique de la Ville de Gland (serveurs d'applicatifs et de données) est conçue de telle manière à pouvoir continuer à fonctionner pendant une période d'environ une demi-heure à pleine charge. Passé ce délai, un mécanisme de surveillance des serveurs lance automatiquement un processus d'extinction, de telle manière à garantir la cohérence des fichiers et données gérées par l'Administration. Cette configuration a permis de faire face aux très rares coupures électriques survenues, de quelques secondes ou minutes.

Avec l'annonce par la Confédération d'éventuelles ruptures d'approvisionnement en électricité, qu'elles soient dues à un blackout général ou à des périodes de délestage planifiées, la probabilité d'occurrence d'une coupure de courant dépassant les capacités des batteries de secours s'est avérée comme étant non négligeable. Les serveurs n'étant pas conçus pour être arrêtés et redémarrés au rythme envisagé pour les délestages, l'OINFO estime l'installation d'un groupe électrogène comme étant impérative.

Pour combien de temps la location du matériel est-elle prévue ?

Les prix détaillés sont ceux correspondant à une situation extrême. Les recommandations émanant du canton consistent à se calquer sur la durée des décrets relatifs à la situation énergétique, soit jusqu'à avril 2023. La réservation des locations est donc prévue pour une base de 4 mois, soit la durée du risque. Concernant l'informatique, il s'agit d'une acquisition.

Discussion

Il est à noter que les informations concernant une éventuelle pénurie qui engendrait du délestage est nuancé par le Conseil Fédéral qui est moins alarmiste ; selon nos informations il y aurait des éventualités très improbables de délestages au mois de mars.

Pour le moment, il semble que les barrages soient plus pleins que jamais et qu'ils devraient pouvoir produire l'énergie nécessaire en complément à cette importée, pour autant que celle-ci soit utilisée de façon parcimonieuse.

La commission s'étonne que la Municipalité n'ait pas procédé au recensement des équipements déjà disponibles sur le territoire communal et qu'elle ne se soit pas approchée de la PC pour l'organisation éventuelle de ces PRU. Dans notre Commune les réfugiés Ukrainiens sont hébergés dans les anciens bâtiments du WWF.

De plus, notre Ville ayant été tout récemment labélisée Cité de l'énergie Gold et que nous nous engageons résolument à atteindre des objectifs énergétiques élevés, il nous paraît important de prendre le temps d'élaborer des stratégies en lien avec ces intentions et ne pas se reposer sur des génératrices au mazout.

Pour finir, la Commission s'interroge sur la nécessité tout court de ces PRU au vu de ce qui se passe dans le Canton voisin ainsi que suite à la prise de position de l'AdCV.

Vœux

La commission souhaite que la municipalité ressente le nombre de génératrice sur le territoire afin d'éviter la location de ce matériel et qu'elle s'approche de la PC pour évaluer le potentiel des centres PC qui pourraient fonctionner comme PRU.

Face à la dichotomie entre les directives du Canton et du Conseil Fédéral et qu'environ 70 communes estiment que la mission confiée par le Conseil d'état semble disproportionnée, la Commission propose de réfréner l'achat et/ou la location de tout matériel recommandé. Si la Municipalité souhaite vraiment déposer un acompte pour sécuriser la location d'une génératrice, elle peut le faire via le budget dont celle-ci peut disposer librement. Selon les chiffres du préavis, l'acompte de réservation pour une seule génératrice de 100KVA se monterait alors à CHF 16'067.—soit un tiers des 48'200.- mentionné dans le préavis.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique n'a pas été convaincue du bien-fondé de ce préavis. Elle estime que les autres pistes pour atteindre des buts similaires n'ont pas été suffisamment explorées, par exemple par les abris PC. Elle souhaite aussi voir la réponse du Canton à la missive de l'AdCV. De plus, l'énergie des génératrices est non renouvelable et le montant pour les pré-réservations est surfait en lien avec la crainte de délestage ou de blackout.

Fondée sur ce qui précède, la Commission Technique recommande, à l'unanimité de ses membres, de

- I. Refuser le préavis municipal n°33 relatif à la demande de crédit pour la création de 3 points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie ;
- II. Refuser que la Municipalité mette en place les mesures d'urgence et les dépenses qui en découlent ;
- III. Refuser à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2023 représentant au total une augmentation de charges de CHF 202'500.--

Signatures des membres de la Commission

Caroline Félix
Anik FREULER
Carine KOLLER
Tommaso SOLIMINE
Simo MERS